



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 113542

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les taxis et les véhicules de tourisme avec chauffeur. Il souhaiterait connaître son avis sur l'opportunité de mettre en place une réglementation commune en matière de publicité entre les taxis et les véhicules de tourisme avec chauffeur.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113542

Rubrique : Taxis

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7040

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)